



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N°2024/15

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 30 mai 2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LOUBERE Ch, LARRAZET Y.
Mmes, BARROUILLET M-P., BATS C., DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusées : DEYRIS G. donne pouvoir à BARON P.
BERGES G. donne pouvoir à LOUBERE Ch.

Bertrand DUFAU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Réaménagement et restructuration du cimetière communal

Suite aux intempéries de ces dernières années/suite aux dernières intempéries, le cimetière communal a été fortement détérioré. La municipalité souhaite aujourd'hui restaurer ce lieu de recueillement.

Le cimetière de la commune de Campagne est composé :

- D'une partie ancienne :
La restauration du muret, juxtaposé aux riverains, apporterait un peu de fraîcheur sur cet espace funéraire, auquel se rajouterait une clôture opaque.
- D'une partie récente à aménager :
Un columbarium, mis en place dans l'enceinte du cimetière en 2008 est aujourd'hui saturé/proche de la saturation. L'acquisition d'un nouvel édifice s'avère aujourd'hui obligatoire.

Ces travaux apporteront de la fraîcheur pour cet espace recevant du public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce programme ne pourra être exécuté qu'avec l'aide de subventions, et propose en conséquence de déposer, au plus vite, les dossiers auprès des différents organismes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

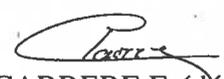
- Accepte le lancement de cette opération
- Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental à travers le FEC, l'Etat à travers la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et tout organisme susceptible d'octroyer une subvention dans le cadre de cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,


CARRERE Frédéric




DUFAU Bertrand